



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 2 février 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°2025-024DTIST – Prestation de tri et enlèvement de déchets sur un foncier de la ZAE d'Erbajolo en vue de l'aménagement du site

L'an Deux Mille vingt-six, le 2 février à 9H, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché n°2025-024DTIST – Prestation de tri et enlèvement de déchets sur un foncier de la ZAE d'Erbajolo en vue de l'aménagement du site

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020, qui délègue certaines compétences au Bureau en matière de commande publique et notamment, en matière de fournitures et services :

La préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (216 000 € HT à ce jour) ;

Considérant la consultation lancée le 5 novembre 2025 sous forme de marché à procédure adaptée ouverte, pour l'attribution du marché public n°2025-024DTIST : Prestation de tri et enlèvement de déchets sur un foncier de la ZAE d'Erbajolo en vue de l'aménagement du site, avec une date limite de réception des offres fixée au 12 décembre 2025 à 13h00 ;

Vu l'analyse des offres et le rapport établi par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia présenté au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (A l'unanimité)

Le marché n°2025-024DTIST - Prestation de tri et enlèvement de déchets sur un foncier de la ZAE d'Erbajolo en vue de l'aménagement du site, à la SAS TERRACO, sise 20213 PENTA DI CASINCA (SIRET n° 397 996 349 00056) pour un montant de 59 992 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – 7DT ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO